

Ton savoir-faire mérite un diplôme

Le **CQM**, c'est la reconnaissance
de ton métier

Les inscriptions et le paiement en ligne se déroulent du **lundi 19 janvier au mardi 31 mars 2026** sur la plateforme : www.examenscqm.ci



www.daip.ci



COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage communique :

Il est ouvert, au titre de la première session 2026, l'**examen du Certificat de Qualification aux Métiers (CQM)**. Conformément au Règlement d'exécution N004/2018/COWUEMOA du 11 avril 2018 fixant la nomenclature des activités de l'artisanat au sein de l'UEMOA, les métiers concernés par la présente session sont listés ci-après, avec la durée minimale requise de formation par apprentissage.

Peuvent faire acte de candidature, les apprentis en fin d'apprentissage remplissant les conditions ciaprès :

Être âgé(e) d'au moins 17 ans au 31 décembre 2025 ;

Avoir suivi une formation par apprentissage d'une durée conforme au nombre d'années d'apprentissage requis tel que défini dans la liste de références des métiers du tableau ci-joint ; Être présenté(e) par son maître d'apprentissage (patron ou patronne) ou tout autre personne qualifiée, attestée par la Chambre Nationale de Métiers.

Le dossier de candidature, à déposer après préinscription et paiement en ligne des droits d'examen doit comprendre :

La fiche d'inscription comportant le reçu de paiement des droits d'examen fixés à vingt mille (20000 FCFA) francs CFA ;

Une copie de l'extrait d'acte de naissance ou de la Carte nationale d'identité (CNI) ou du certificat de fin d'apprentissage ;

L'attestation sur l'honneur à imprimer sur le site ;

Deux (02) photos d'identité en couleur de même tirage ;

Une photocopie de la carte CMU.

Les inscriptions et le paiement en ligne se dérouleront du lundi 19 janvier à 08h00 au mardi 31 mars 2026 à 17h30 sur la plateforme : www.examenscqm.ci.

Les dossiers physiques doivent être déposés dans les centres de dépôt dont la liste figure en annexe.

Les évaluations se dérouleront du lundi 20 au vendredi 24 avril 2026.

Les épreuves comprennent :

Un entretien sur les connaissances professionnelles (oral) d'une durée de 15 à 20 minutes ;

Une mise en situation professionnelle (pratique) d'une durée maximale de 4 heures.

Les listes des candidats retenus et des admis seront disponibles sur les sites web suivants : www.dexci.net, www.cnmci.ci et www.daip.ci ainsi que par voie d'affichage dans les centres d'examen.

Pour toutes informations,appelez aux numéros suivants :

Direction de l'Apprentissage et l'Insertion Professionnelle (DAIP) : 27 22 22 96 00 / 05 65 39 04 59 ;

Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) : 01 61 10 82 60 / 07 07 27 50 52,
Direction des Examens et des Concours (DEXC) : 01 02 68 00 00.



LE CABINET

N° **0109** METFPA/CAB/DGAFC/DAIP

Abidjan, le **16 JAN 2026**

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage communique :

Il est ouvert, au titre de la première session 2026, l'examen du Certificat de Qualification aux Métiers (CQM). Conformément au Règlement d'exécution N°04/2018/COM/Uemoa du 11 avril 2018 fixant la nomenclature des activités de l'artisanat au sein de l'UEMOA, les métiers concernés par la présente session sont listés ci-après, avec la durée minimale requise de formation par apprentissage.

Peuvent faire acte de candidature, les apprentis en fin d'apprentissage remplissant les conditions ci-après :

- Être âgé(e) d'au moins 17 ans au 31 décembre 2025 ;
- Avoir suivi une formation par apprentissage d'une durée conforme au nombre d'années d'apprentissage requis tel que défini dans la liste de références des métiers du tableau ci-joint ;
- Être présenté(e) par son maître d'apprentissage (patron ou patronne) ou tout autre personne qualifiée, attestée par la Chambre Nationale de Métiers.

Le dossier de candidature, à déposer après préinscription et paiement en ligne des droits d'examen doit comprendre :

- La fiche d'inscription comportant le reçu de paiement des droits d'examen fixés à vingt mille (20000 FCFA) francs CFA ;
- Une copie de l'extrait d'acte de naissance ou de la Carte nationale d'identité (CNI) ou du certificat de fin d'apprentissage ;
- L'attestation sur l'honneur à imprimer sur le site ;
- Deux (02) photos d'identité en couleur de même tirage ;
- Une photocopie de la carte CMU.

Les inscriptions et le paiement en ligne se dérouleront du **lundi 19 janvier à 08h00 au mardi 31 mars 2026 à 17h30** sur la plateforme : www.examenscqm.ci.

Les dossiers physiques doivent être déposés dans les centres de dépôt dont la liste figure en annexe.

.../...

Les évaluations se dérouleront du lundi 20 au vendredi 24 avril 2026.

Les épreuves comprennent :

- Un entretien sur les connaissances professionnelles (oral) d'une durée de 15 à 20 minutes ;
- Une mise en situation professionnelle (pratique) d'une durée maximale de 4 heures.

Les listes des candidats retenus et des admis seront disponibles sur les sites web suivants :

www.dexci.net, www.cnmci.ci et www.daip.ci ainsi que par voie d'affichage dans les centres d'examen.

Pour toutes informations,appelez aux numéros suivants :

- Direction de l'Apprentissage et l'Insertion Professionnelle (DAIP) : **27 22 22 96 00 / 05 65 39 04 59** ;
- Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) : **01 61 10 82 60 / 07 07 27 50 52**,
- Direction des Examens et des Concours (DEXC) : **01 02 68 00 00**.



TABLEAU 1 : LISTE DES METIERS CONCERNES POUR LA SESSION

N°	METIERS	NOMBRE D'ANNEES D'APPRENTISSAGE REQUIS
1	Agent de lavage automobile (Laveurs de voitures)	1 à 2 ans
2	Bijoutiers	3 à 5 ans
3	Blanchisseurs	1 à 2 ans
4	Bottiers (Fabricants de chaussures)	3 à 5 ans
5	Boulangers	1 à 2 ans
6	Boulangers-pâtissiers	2 à 3 ans
7	Briquetiers	1 à 2 ans
8	Brodeurs	3 à 5 ans
9	Cameramen	3 à 5 ans
10	Carreleurs	3 à 5 ans
11	Carrossiers	3 à 5 ans
12	Charpentiers	3 à 5 ans
13	Coffreurs	2 à 3 ans
14	Coiffeurs dames	3 à 5 ans
15	Coiffeurs hommes	3 à 5 ans
16	Cordonniers (Réparateurs de chaussures)	2 à 3 ans
17	Couturiers dames	3 à 5 ans
18	Couturiers hommes	3 à 5 ans
19	Couturiers hommes et dames	3 à 5 ans
20	Décorateurs-staffeurs	3 à 5 ans
21	Ébénistes	3 à 5 ans
22	Electriciens automobile	3 à 5 ans
23	Électriciens bâtiment	3 à 5 ans
24	Électroniciens	3 à 5 ans
25	Esthéticiens	3 à 5 ans
26	Fabricants d'accessoires en tissu	3 à 5 ans
27	Fabricants de cosmétiques et assimilés	3 à 5 ans
28	Fabricants de produits à base de noix de karité	1 à 2 ans
29	Fabricants de savons	2 à 3 ans
30	Ferrailleurs bâtiment	2 à 3 ans
31	Forgerons	3 à 5 ans
32	Imprimeurs	3 à 5 ans
33	Jardiniers	3 à 5 ans
34	Maçons	3 à 5 ans
35	Menuisiers bois	3 à 5 ans
36	Menuisiers en aluminium	3 à 5 ans
37	Menuisiers métalliques	3 à 5 ans
38	Meuniers (opérateur de moulin)	3 à 5 ans
39	Modélistes-stylistes	3 à 5 ans
40	Pâtissiers	2 à 3 ans

25	ISSIA	Lycée Professionnel (LP)
26	JACQUEVILLE	Lycée Professionnel (LP)
27	KATIOLA	Lycée Professionnel (LP) Direction Régionale ETFPA
28	KONG	Lycée Professionnel (LP)
29	KORHOGO	Chambre Régionale de Métiers (CRM) Direction Régionale ETFPA Lycée Professionnel (LP)
30	KOUAMSSI	Direction Régionale ETFPA Abidjan III Chambre Régionale de Métiers (CRM) Lycée Professionnel des Métiers du Bâtiment (LPM Bat)
31	KOUTO	Lycée Professionnel (LP)
32	LAKOTA	Collège de Formation Professionnel et Technique (CFPT)
33	MAN	Chambre Régionale de Métiers (CRM) Direction Régionale ETFPA Lycée Professionnel (LP)
34	MANKONO	Lycée professionnel (LP) Direction Régionale ETFPA
35	MARCORY	Lycée Professionnel Industriel (LPI)
36	MINIGNAN	Direction Régionale ETFPA
37	NIAKARAMADOUGOU	Lycée Municipal de Niakaramadougou
38	ODIENNE	Chambre Régionale de Métiers (CRM) Direction Régionale ETFPA
39	OUANGOLODOUGOU	Collège de Formation Professionnel et Technique (CFPT)
40	PORT BOUET	Collège de Formation Professionnel et Technique (CFPT) Lycée Professionnel des Métiers de la Mode et du Social (LPMMS) Port-Bouët
41	SAN PEDRO	Chambre Régionale de Métiers (CRM) Direction Régionale ETFPA
42	SASSANDRA	Lycée Technique et Professionnel (LTP)
43	SEGUELA	Direction Régionale ETFPA
44	SONGON	Direction Régionale ETFPA
45	SOUBRE	Lycée Professionnel (LP) Bimbresso Chambre de Métiers
46	TABOU	Direction Régionale ETFPA
47	TENGRELA	Collège de Formation Professionnel et Technique (CFPT)
48	TOUBA	Collège de Formation Professionnel et Technique (CFPT)
49	TOUMODI	Lycée Professionnel (LP)
50	TREICHVILLE	Direction Régionale ETFPA
51	YAMOUSSOUKRO	Direction Régionale ETFPA
52	YOPOUONG	Chambre Régionale de Métiers (CRM) Lycée Professionnel Mohamed-VI



Tableau 2 : LISTE DES CENTRES DE DÉPÔT DE DOSSIERS

N°	LOCALITE	CENTRE D'INSCRIPTION ET DE DÉPÔT DE DOSSIERS
1	ABENGOUROU	Chambre Régionale de Métiers (CRM) Direction Régionale ETFPA Lycée Professionnel (LP)
2	ABOBO	Chambre Régionale de Métiers (CRM) FUSOS Cours Sociaux
3	ABOISSO	Direction Régionale ETFPA
4	ADZOPÉ	Lycée Professionnel (LP) Direction Régionale ETFPA
5	AGBOVILLE	Lycée Professionnel des Métiers de la Mode et du Social (LPMMS) Direction Régionale ETFPA
6	ALEPE	Collège de Formation Professionnel et Technique (CFPT)
7	BONDOUKOU	Chambre Régionale de Métiers (CRM) Direction Régionale ETFPA Lycée Professionnel (LP)
8	BONGOUANOU	Lycée Professionnel (LP) Direction Régionale ETFPA
9	BOUAFLÉ	Lycée Professionnel (LP) Direction Régionale ETFPA
10	BOUAKE	Chambre Régionale de Métiers (CRM) Lycée Professionnel des Métiers de la Mode et du Social (LPMMS) Direction Régionale ETFPA Lycée Professionnel Industriel (LPI)
11	BOUNA	Direction Régionale ETFPA
12	BOUNDIALI	Collège de Formation Professionnel et Technique (CFPT) Direction Régionale ETFPA
13	COCODY	Lycée Professionnel Commercial (LPC) Cocody
14	DABAKALA	Lycée Professionnel Hôtelier (LPH) Riviera
15	DABOU	Lycée Professionnel (LP)
16	DALOA	Direction Régionale ETFPA Chambre Régionale de Métiers (CRM) Direction Régionale ETFPA Lycée Professionnel Industriel (LPI)
17	DAOUKRO	Lycée Professionnel (LP)
18	DIMBOKRO	Direction Régionale ETFPA
19	DIVO	Direction Régionale ETFPA
20	DUEKOUÉ	Direction Régionale ETFPA
21	FERKESSEDOUGOU	Chambre de Métiers (CRM) Direction Régionale ETFPA Lycée Professionnel (LP)
22	GAGNOA	Lycée Technique et Professionnel (LTP) Direction Régionale ETFPA Lycée Professionnel (LP)
23	GRAND LAHOU	Lycée Professionnel (LP)
24	GUIGLO	Lycée Professionnel (LP) Direction Régionale ETFPA

N°	METIERS	NOMBRE D'ANNEES D'APPRENTISSAGE REQUIS
41	Peintres auto /engins	2 à 3 ans
42	Peintres bâtiment	2 à 3 ans
43	Perliers	2 à 3 ans
44	Photographes	3 à 5 ans
45	Plombiers	3 à 5 ans
46	Potiers	2 à 3 ans
47	Réparateurs d'ordinateurs	3 à 5 ans
48	Réparateurs et Mécaniciens de cycles et cyclomoteurs	3 à 5 ans
49	Réparateurs et Mécaniciens de véhicules	3 à 5 ans
50	Restaurateurs/Cuisiniers	1 à 2 ans
51	Sculpteurs sur bois	3 à 5 ans
52	Soudeurs	3 à 5 ans
53	Spécialistes en climatisation automobile	3 à 5 ans
54	Spécialistes en étanchéité	2 à 3 ans
55	Spécialistes en froid et climatisation	3 à 5 ans
56	Spécialistes en nettoyage courant de locaux	1 à 2 ans
57	Tapissiers	3 à 5 ans
58	Teinturiers	2 à 3 ans
59	Tisserand(e)s	3 à 5 ans
60	Tresseuses	3 à 5 ans
61	Vulcanisateurs	3 à 5 ans